



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Togo

Question écrite n° 16751

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les élections présidentielles de juin 2003 au Togo. En effet, le général Eyadéma, arrivé au pouvoir par un coup d'Etat militaire en 1967, a été par la suite élu président en 1993, puis réélu en 1998, lors de scrutins entachés d'irrégularités. Pour désamorcer la crise, le Président annonce, en juillet 1999, qu'il ne se représentera pas aux élections présidentielles prévues pour 2003. La loi prévoit qu'une même personne ne peut effectuer que deux mandats présidentiels de cinq ans. Or, en décembre 2002, le Parlement togolais a supprimé cette disposition afin d'ouvrir la voie au président actuel pour le prochain scrutin présidentiel qui doit se dérouler en juin. En février, le code électoral a été modifié à son tour, exigeant de tout candidat à la présidence une résidence permanente sur le territoire national. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les changements récents de la Constitution togolaise et du code électoral ont amené le Président Eyadéma à se présenter à la prochaine élection présidentielle du 1er juin 2003. Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a transmis les dossiers jugés complets au ministre de l'intérieur, qui doit procéder aux vérifications administratives. Sept candidatures ont été retenues, dont celle du Président Eyadéma, mais également celles présentées par les partis de l'opposition dite traditionnelle, à l'exception de celle de Gilchrist Olympio. La France a publiquement formé le vœu que la campagne électorale qui s'ouvre permette à toutes les opinions politiques de s'exprimer et de participer au débat à travers un processus électoral transparent, qui devrait contribuer au renforcement des pratiques démocratiques et à la stabilité du Togo.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16751

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3070

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4228